



Les Genevez, le 3 décembre 2019

AVIS OFFICIEL

Demande de permis de construire (publication au Journal officiel du 4 décembre 2019)

Maître d'ouvrage : Commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez.

Auteur du projet : Bruno Cattoni, bureau d'architecture, Rue de la Gare 16, 2720 Tramelan.

Feuillet No 81, « Chemin de l'Ecole », Zone Centre CA.

Ouvrage : Transformations int. et assainissement du bâtiment n°1 : pose d'une isolation périphérique, remplacement d'une partie des fenêtres sans modification des dimensions.

Genre :

Matériaux :	Maçonnerie existante, isolation périphérique.
Façades :	Crépi, teinte blanc cassé.
Toiture :	Tuiles existantes, teinte rouge.

Dimensions : Principales : Existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **6 janvier 2020** au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fermeture du secrétariat communal

Durant les fêtes de fin d'année, le secrétariat communal sera fermé

du vendredi 20 décembre 2019 à midi au lundi 6 janvier 2020 à 8h00

Merci de votre compréhension.

Distribution des sapins de Noël

Pour les personnes qui ont commandé un sapin de Noël, la distribution aura lieu le :

Samedi 14 décembre 2019 de 09h00 à 10h00 à l'abri de protection civile

Personnel de l'administration communale

Nous vous informons que M. Michel Beuret et Mme Isabelle Cortat remplaceront Anne Rebetez durant son congé maternité.

Fenêtre de l'Avent 2019

La commune organise une fenêtre de l'Avent le **mercredi 18 décembre 2019 dès 18h00** à la salle communale.

Suite au tout ménage des Fenêtres de l'Avent, une erreur est apparue, ce mercredi 18 décembre 2019 la fenêtre se déroulera bien à la commune et non chez Anne Rebetez et Bastien Cuche.

Arbres bostrychés

Des arbres bostrychés seront abattus à divers endroits sur le territoire communal. Les personnes intéressées à débiter et disposer du bois sont priées de s'adresser au garde forestier, M. Guillaume Schaller, tél. 079 706 21 24.

Information Permis de construire

Suite à une information reçue de la Section des permis de construire du Canton du Jura, nous vous informons qu'il est désormais nécessaire de déposer une demande de permis de construire pour toute modification apportée à l'extérieur d'un bâtiment (par exemple : modification de la couleur ou de la matière des volets/fenêtres, etc.). Le secrétariat communal se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Le Conseil communal

Entrée en vigueur du règlement scolaire local du Cercle scolaire primaire de La Courtine

Le règlement communal susmentionné, adopté par les Assemblées communales des communes membres de l'entente scolaire de La Courtine, a été approuvé par le Département de la formation, de la culture et des sports le 3 octobre 2019.

Les Conseils communaux ont décidé de fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des secrétariats communaux.

Les Conseils communaux de Lajoux et des Genevez